



ESI Angers **ESI Rennes** **ESI Tours**
ESI Nantes **Services DiSI** **CID excentrées**



mél: cgt.disi-ouest@dgifp.finances.gouv.fr
site Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité Technique Local du 5 mars 2019 – Compte-rendu

La CGT a lu une déclaration liminaire (*voir la dernière page du compte-rendu*)

En réponse aux déclarations liminaires, le DiSI a commenté **l'avant projet de la loi sur la transformation de la fonction publique** présenté le 13 février. Il constate qu'il y a des changements chaque jour sur ce projet. Il rappelle qu'il s'agit d'un avant projet qui pourra évoluer. **Pour la CGT, la mobilisation en mars de tous les agents de la DiSI est donc essentielle.** Il est surpris du calendrier qui se chevauche avec le grand débat où la question de la fonction publique est aussi posée.

Pour lui, Le chantier de la contractualisation existe depuis des années. Il y voit un effet positif si le projet fait un lien avec le recrutement des apprentis. En revanche, il n'a pas répondu sur les conséquences : la précarisation et la mobilité forcée.

Sur la déconcentration de proximité ou géographie revisitée, le DiSI nous dit qu'il y a de la transparence de la part des délégués et du DG sur le sujet **sauf qu'il dit lui même que les chiffres d'emplois et d'implantation supprimés dans les DDFiP ne sont pas connus.** Cherchez l'erreur ! L'informatique ne serait **pour le moment** pas concernée. Cela rappelle les restructurations de service : avant cette année, les informaticiens étaient la garantie d'avoir un poste sur l'ESI et dès cette année, ils rentrent dans le lot commun avec une possibilité d'être intégrés dans un service administratif s'il n'y a plus de postes vacants. À quand l'ESI de Nantes délocalisé à Châteaubriant ?

Bilan de la campagne des entretiens professionnels

La suppression de la réduction/majoration d'avancement pour l'ensemble des agents de la DGFIP a permis une « campagne apaisée » selon la Direction. Il y a eu un seul recours à l'autorité hiérarchique sur la DiSI. La CGT regrette la suppression des recours de niveau 2 en CAPN, qui limitaient la subjectivité. La suppression de cet outil de recours est d'autant plus dangereux que la mise en place annoncée de la **RIFSEEP** en 2020 à la DGFIP va relancer l'arbitraire dans les entretiens professionnels, mettre en place la rémunération au « mérite » et la concurrence entre collègues. La CGT a donc voté contre ce bilan.

TOUS EN GRÈVE LE 14 MARS CONTRE L'INSTAURATION DE LA RIFSEEP !

Compte-rendu budget 2018 et budget prévisionnel 2019

Le budget 2018 a été présenté. De nombreux travaux immobiliers ont été effectués dans les ESI.

Si l'obsolescence des machines est prévue dans les budgets prévisionnels, les besoins spécifiques des nouveaux projets comme MEDOC Web sont soumis à abondement complémentaire avec validation de la Centrale. Ce fonctionnement ne garantit donc pas le déblocage des crédits de façon automatique d'autant que **la dotation globale de fonctionnement 2019 attribuée à la DiSI est en baisse.**

Les portables nécessaires au télétravail seront sans doute pris sur le stock des ESI, car le marché vient de rouvrir.

La direction refuse de budgétiser des crédits pour les demandes de formation liées au Compte Formation Professionnel sous prétexte de vouloir dépenser l'intégralité du budget. Il reste qu'en 2018, un refus de formation a eu lieu pour deux raisons dont l'absence de crédits. **Si vous devez faire des demandes avec votre CPF, faites le tôt même si votre formation est en fin d'année afin que la DiSI puisse y affecter les crédits suffisants.** La CGT tient à souligner le travail de qualité de l'équipe en charge du budget qui permet des échanges constructifs en CTL. **Elle a voté CONTRE le budget prévisionnel en baisse.**

Présentation du bilan de formation 2018 et du plan local de formation 2019

En 2018, on constate une baisse des préparants PAU sur la DiSI, car la majorité des personnels de notre direction possède désormais une qualification informatique. Les postes vacants à la DiSI seront donc pourvus par des collègues du réseau ayant réussi la qualification.

Il y a moins de préparants sur les examens et concours en 2018 mais le taux de réussite est plus élevé.

La DiSI rencontre des difficultés pour trouver des apprentis et des stagiaires malgré la participation à plusieurs salons et la présentation dans les écoles informatiques. **La fonction publique aurait-elle perdu toute attractivité ? Pas étonnant, vu la dégradation des conditions de travail !** Par ailleurs, des demandes de stages ont été refusées pour inadéquation avec les métiers dans les ESI ou des incompatibilités de calendriers.

Concernant le **Compte Personnel de Formation**, pour préparer les concours, les agents ont le droit de mobiliser leur CPF uniquement si leur **Compte Épargne Temps** est à zéro. La CGT dénonce cette injustice criante entre collègues. Le CET, ce sont des droits à congés, pas un stock de jours à disposition de la direction.

Si vous avez un projet d'utilisation du CPF, il ne faut pas hésiter à contacter le correspondant formation de la DiSI et commencer tôt même si les formations sont en fin d'année. Enfin, le bilan de compétence n'est pas financé de droit par le CPF.

Déploiement du télétravail à la DiSI Ouest

La communication va être faite uniquement sur Ulysse.

En 2019, il y aura deux campagnes : une en mars pour du télétravail du 1^{er} mai au 31 décembre et l'autre en novembre pour l'année 2020.

La direction a limité le nombre de **télétravailleurs à 14** environ (*hors télétravailleurs pour raisons médicales*) sur la DiSI, et uniquement dans les services éligibles (*support, développement, architecture et intégration*) pour 2019.

Si vous travaillez dans un service exclu du télétravail et que vous voulez télétravailler, faites quand même une demande, car c'est le seul moyen de remonter à la DG cette injustice et de faire bouger les lignes.

Un avis écrit et oral seront donnés par le chef de service et le pôle pilotage et ressources humaines de la DiSI. Vous avez la possibilité de vous faire accompagner par un représentant d'une organisation syndicale et de faire un recours en CAPL en cas d'avis négatif.

Pour les collègues demandant le télétravail pour des raisons médicales sur des services exclus, la direction a précisé qu'il y a un autre processus avec la médecine de prévention pour adapter le poste. Si ce n'est pas possible, il peut y avoir un changement de service.

Il n'est pas prévu de financer une deuxième ligne de téléphone ou des casques pour les télétravailleurs. Ce seront l'abonnement et le matériel personnels qui seront utilisés en basculement de transfert d'appel. Le poste de travail est par défaut un ordinateur portable sans complément (*écran, clavier ou autre*).

À l'issue des campagnes, un bilan sera établi.

Il pourrait y avoir un roulement des télétravailleurs selon les années. Le fait de l'avoir une année ne signifie pas qu'il sera accordé de droit les années suivantes.

TAGERFiP et SITU

Il y a 44 postes vacants à la DiSI. Selon le DiSI, ces postes ne seront pas gelés mais il faut garder un volume de postes vacants pour faire face aux restructurations comme cela a été fait pour les fermetures programmées de l'assistance téléphonique de Tours et de Nantes. **Il y a donc de facto une réduction d'emplois prévue.**

Pour les CID, il y a encore de l'activité à court terme avec les aménagements des structures du réseau et la rationalisation du parc. Mais, si les effectifs de la DGFIP chutent et qu'il y a un regroupement de structures avec CAP 2022, les CID seront automatiquement impactées.

Pour le SIL, la fin des serveurs locaux et la création de la DiSI Centre-Ouest, le 1^{er} septembre 2019 avec un changement de périmètre, imposent une réflexion sur les missions. Cette réflexion sera menée en 2020.

DiSI Centre-Ouest (*nouveau périmètre*)

La direction s'est déplacée à l'ESI d'Orléans en février. Le service PPR s'y rendra le 27 mars.

Le budget sera revu fin août.

Le télétravail à l'ESI d'Orléans ne sera pas remis en cause par cette intégration.

Un groupe de travail national aura lieu pour décider s'il doit y avoir de nouvelles élections professionnelles.

Questions diverses

Les revendications de l'assemblée générale des personnels qui s'est tenue à l'ESI de Nantes ont été relayées par vos représentants.

Concernant **MEDOC Web**, le RESI de Nantes a indiqué qu'il y aurait un comité de pilotage le 06 mars pour décider s'il faut passer en phase de réversibilité 3.

Il signale que le travail des collègues sur le bac à sable est de qualité mais qu'il n'est pas assez rapide pour fournir le même cadencement de palliers que le groupement.

Concernant la revendication d'augmenter les effectifs, elle paraît prématurée au RESI, la phase de réversibilité et le déploiement dans le réseau n'étant pas achevés. Le déploiement dans le réseau va s'étaler jusqu'en septembre 2019.

Sur la prime PAS (*prélèvement à la source*), seulement 98 collègues l'ont touchée à la DiSI Ouest.

Encore une fois, **la CGT a dénoncé l'injustice de l'octroi limité de cette prime** : c'est bien l'ensemble de la DGFIP qui a participé directement ou indirectement au PAS.

Plus qu'une prime, la CGT revendique de vraies augmentations des rémunérations.

POUR UNE REVALORISATION DES TRAITEMENTS, TOUS EN GRÈVE LE 14 MARS !

<u>Vos élu.e.s CGT</u> : Sandrine Teurtrie, Mathieu Nivet, Jean-Christophe Orlandini-Teyssier restent à votre disposition pour tout complément.

Déclaration liminaire de la CGT lors du CTL du 5 mars 2019

Ce CTL se tient dans un contexte d'attaques en règle de la Fonction Publique sans précédent : le projet de loi de transformation de la fonction Publique présenté le 13 février au Conseil commun de la Fonction publique porte des mesures qui remettent en cause les droits statutaires des agents (*mutations, sanctions disciplinaires ...*), un élargissement du recours aux contrats sur les emplois permanents de catégories A, B et C, l'instauration de la rupture conventionnelle, l'individualisation d'une partie des primes.

Au niveau de la DGFIP, des **projets inquiétants d'abandon ou de transferts de missions** (*création d'agences comptables à la place de certaines trésoreries, départ de missions cadastrales vers l'IGN*) ont été annoncés. Il ne faut pas être grand clerc pour voir la logique de ces réformes. Nous faisons face à un **plan social d'ampleur concernant l'ensemble de la Fonction Publique**, et dont les fonctionnaires, privés de leurs droits statutaires, seront les premières victimes, même si la mise en place du télétravail peut apparaître comme une maigre compensation pour les agents qui verront leur temps de trajet s'allonger après la fermeture de leur Centre des Finances Publiques.

Ajoutons que de nombreuses mobilisations sont en cours depuis plusieurs mois, mettant en avant des **problématiques de pouvoir d'achat qui touchent aussi les fonctionnaires**. Les réponses apportées par le Président de la République et le gouvernement, sont au mieux en-deçà des enjeux, et risquent d'aggraver la situation avec la **perspective d'assèchement des ressources** de la protection sociale et de diminution globale des dépenses publiques.

Concernant ce CTL plus spécifiquement, plusieurs sujets ne peuvent être déconnectés des problématiques que nous venons d'évoquer. Il sera notamment question du bilan des entretiens professionnels de 2018, première année où **tous les agents ont été privés de bonifications**. Nous évoquerons également la création de la DiSI Centre-Ouest, où sous couvert d'efficacité on va éloigner encore plus les agents de leur direction tout en supprimant quelques emplois au passage. La mise en place du télétravail, à moindre frais pour la DiSI, s'accompagne de nouvelles différences de traitement entre les services de développement et d'exploitation, contribuant à la perte d'attractivité de ces métiers.

Nous reviendrons également sur la formation professionnelle, et en particulier sur le CPF, avec l'obligation pour les agents qui ont un CET de le mobiliser avant d'utiliser leur CPF, ce qui, pour la CGT, constitue une injustice criante entre les collègues. Le CET, ce sont des droits à congés, pas un stock de jours à disposition de la direction !

Enfin, vous nous avez transmis le Tagerfip et le Situ, permettant de constater que 40 emplois manquent sur les 484 implantés à la DiSI.

La CGT s'interroge. Parmi ces 40 emplois, combien sont gelés ?

Ces 40 emplois, ce sont autant de marges de manœuvre pour améliorer réellement la qualité de vie au travail, diminuer les astreintes, avoir le temps de se former pour une meilleure productivité.

Mais ce sont aussi et surtout pour la DGFIP, ne soyons pas dupes, 40 emplois qui pourraient être supprimés dans les années à venir.

Pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, la CGT appelle l'ensemble des agents à se mobiliser, avec plusieurs journées d'actions et de grèves depuis le début de l'année. En particulier, **le 14 mars, aura lieu une grève intersyndicale à la DGFIP à laquelle la CGT DiSI Ouest s'associe pleinement.**